



Rougemont, le 10 février 2025
N. réf : 10.01.02/sb

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1659 ROUGEMONT

Préavis N° 05/2025

**DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT
DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE AU CRÊT
AINSI QUE LA RÉFECTION DU CHEMIN DU CRÊT**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 444'100.00 pour procéder au remplacement de la conduite d'eau potable ainsi que la réfection après travaux au chemin du Crêt.

2. HISTORIQUE

Suite à l'état de vétusté constaté sur la conduite d'eau potable, la Municipalité propose son remplacement afin d'assurer la continuité du service et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable pour les habitants.

Des inspections récentes ont mis en évidence une détérioration avancée de la conduite actuelle, avec des risques accrus de fuites et de ruptures. Cette situation pourrait entraîner des coupures d'eau inopinées et des coûts de réparation élevés en cas de défaillance soudaine.

Depuis sa mise en service, la conduite d'eau concernée a joué un rôle clé dans l'alimentation en eau potable de ce hameau. Cependant, au fil des décennies, plusieurs éléments ont mis en évidence la nécessité d'un remplacement :

- Le vieillissement des infrastructures
- Les nombreuses fuites et pertes d'eau
- La mise en conformité – normes actuelles
- Augmentation de la demande.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Afin de garantir un service durable et sécurisé, il a été décidé de remplacer cette conduite d'eau par une nouvelle infrastructure, plus résistante, conforme aux normes actuelles et adaptée aux besoins de la population. Ce projet vise également à optimiser le rendement du réseau et à réduire les coûts opérationnels à long terme.

La nouvelle conduite permettra ainsi de sécuriser l'alimentation en eau, de réduire les pertes et de répondre aux besoins croissants des usagers pour les années à venir.

Pour la réfection du chemin du Crêt ces travaux comprennent la réfection totale du chemin soit l'encaissement et l'enrobé, après la réalisation et le remblayage de la fouille de la conduite d'eau potable.

4. COÛTS ET FINANCEMENT**RECAPITULATION / CONDUITE**

	Travaux subventionnés	Travaux non subventionnés	TOTAL
A Travaux de génie civil			
Les prix appliqués ci-dessous sont issus de la soumission remplie avec des prix récents de travaux dans le secteur.			
Chapitre 1 : Installation de chantier et signalisation	Fr. 1'202.46	Fr. 399.52	Fr. 1'601.98
Chapitre 2 : Travaux de terrassement, évacuation et remblayage	Fr. 64'570.00	Fr. 22'181.00	Fr. 86'751.00
Chapitre 3 : Travaux de dégrappage, évacuation et réfection de l'enrobé, aménagement	Fr. 6'430.00	Fr. 2'493.00	Fr. 8'923.00
Chapitre 4 : Fourniture et pose des canalisations, travaux de bétonnage et de maçonnerie, fournitures et matériaux	Fr. 3'865.00	Fr. 200.00	Fr. 4'065.00
Chapitre 9 : Travaux en régie	Fr. 3'476.32	Fr. 1'155.01	Fr. 4'631.33
Montant brut de la soumission	Fr. 79'543.78	Fr. 26'428.53	Fr. 105'972.31
Rabais : 2.0 %	Fr. - 1'590.90	Fr. - 528.60	- Fr. - 2'119.50
Escompte : 2.0 %	Fr. - 1'559.05	Fr. - 518.00	- Fr. - 2'077.05
Montant total HT :	Fr. 76'393.83	Fr. 25'381.93	Fr. 101'775.76
TVA : 8.1 %	Fr. 6'187.95	Fr. 2'055.90	Fr. 8'243.85
Montant TOTAL TTC de la soumission	Fr. 82'581.78	Fr. 27'437.83	Fr. 110'019.61

B Travaux d'appareillage

Les prix appliqués ci-dessous sont issus de la soumission remplie avec des prix récents de travaux dans le secteur.

Chapitre 1 :	Installation de chantier	Fr.	250.00	Fr.	150.00	Fr.	400.00
Chapitre 2 :	Fourniture et pose de la conduite d'eau potable	Fr.	34'723.00	Fr.	0.00	Fr.	34'723.00
Chapitre 3 :	Transfert des prises particulières sur la conduite d'eau potable en PE	Fr.	0.00	Fr.	26'320.95	Fr.	26'320.95
Chapitre 4 :	Alimentation provisoire des privés pendant les travaux	Fr.	0.00	Fr.	12'052.00	Fr.	12'052.00
Chapitre 9 :	Travaux en régie	Fr.	2'650.00	Fr.	2'000.00	Fr.	4'650.00
Montant brut de la soumission		Fr.	37'623.00	Fr.	40'522.95	Fr.	78'145.95
Rabais:	2.0 % -	Fr.	- 752.45	Fr.	- 810.50	Fr.	- 1'562.95
Escompte :	2.0 % -	Fr.	- 737.45	Fr.	- 794.20	Fr.	- 1'531.65
Montant total HT :		Fr.	36'133.10	Fr.	38'918.25	Fr.	75'051.35
TVA :	8.1 %	Fr.	2'926.80	Fr.	3'152.40	Fr.	6'079.20
Montant TOTAL TTC de la soumission		Fr.	39'059.90	Fr.	42'070.65	Fr.	81'130.55
A reporter total chapitres A et B :		Fr.	121'641.68	Fr.	69'508.48	Fr.	191'150.16

	Travaux subventionnés	Travaux non subventionnés	TOTAL
Report total chapitres A et B :	Fr. 121'641.68	Fr. 69'508.48	Fr. 191'150.16
C Travaux géométriques			
Rétablissement des points limites après passage des fouilles, estimation, TTC	Fr. 1'500.00	Fr. 0.00	Fr. 1'500.00
D Imprévus			
Imprévus et divers, environ 10 % des points A à C et pour arrondir, TTC	Fr. 12'358.32	Fr. 6'991.52	Fr. 19'349.84
E Etudes et suivi			
Estimation des honoraires pour études et surveillance des travaux en fonction du coût de l'ouvrage, en tenant compte de l'exécution simultanée des travaux de réfection du chemin	Fr. 18'700.00	Fr. 10'500.00	Fr. 29'200.00
TVA : 8.1 %, arrondie :	Fr. 1'500.00	Fr. 900.00	Fr. 2'400.00
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Etudes et suivi, TTC :	Fr. 20'200.00	Fr. 11'400.00	Fr. 31'600.00
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
MONTANT TOTAL DU DEVIS ESTIMATIF 1B :	Fr. 155'700.00	Fr. 87'900.00	Fr. 243'600.00

RECAPITULATION / CHEMIN**TOTAL****A Travaux de génie civil**

Les prix appliqués ci-dessous sont issus de la soumission remplie avec des prix récents de travaux dans le secteur.

Chapitre 1 :	Installation de chantier et signalisation	Fr.	2'398.02
Chapitre 3 :	Travaux de dégrappage, évacuation et réfection de l'enrobé, aménagement routiers	Fr.	141'580.00
Chapitre 4 :	Fourniture et pose des canalisations, travaux de bétonnage et de maçonnerie, fournitures et matériaux	Fr.	7'720.00
Chapitre 9 :	Travaux en régie	Fr.	6'932.67
Montant brut de la soumission		Fr.	158'630.69
Rabais :	2.0 %	- Fr.	3'172.65
Escompte :	2.0 %	- Fr.	3'109.15
Montant total HT :		Fr.	152'348.89
TVA :	8.1 %	Fr.	12'340.30
Montant TOTAL TTC de la soumission		Fr.	164'689.19

B Travaux géométriques

Rétablissement des points limites après réalisation des travaux, estimation, TTC

Fr. 1'000.00

C**Imprévus**

Imprévus et divers, environ 10 % des points A et B, et pour arrondir, TTC

Fr. 16'610.81

D**Etudes et suivi**

Estimation des honoraires pour études et surveillance des travaux en fonction du coût de l'ouvrage, en tenant compte de l'exécution simultanée des travaux de réfection de la conduite d'eau

Fr. 16'800.00

TVA : 8.1 %, arrondie : Fr. 1'400.00

Etudes et suivi, TTC : **Fr. 18'200.00**

MONTANT TOTAL DU DEVIS ESTIMATIF 2A : Fr. 200'500.00

Remplacement de la conduite dans le chemin du Crêt	CHF 243'600.00
Réfection du chemin du Crêt	<u>CHF 200'500.00</u>
Montant total du préavis	CHF 444'100.00

6. CONCLUSIONS

Le remplacement de la conduite d'eau potable au Crêt ainsi que la réfection du chemin du Crêt représentent une priorité pour la commune, afin de garantir un approvisionnement pour les riverains, tout en améliorant la qualité de l'installation et de l'accès. Les travaux proposés répondent aux critères en vigueur.

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 18 mars 2025

- Vu** le préavis N° 05/2025
- Oui** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

PREND ACTE

- **De l'amortissement** du montant de CHF 243'600.00, pour la conduite, sur une période de 60 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2.
- **De l'amortissement** du montant de CHF 200'500.00., pour le chemin, sur une période de 40 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2.

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement de la conduite d'eau potable au Crêt ainsi que la réfection du chemin du Crêt ;
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 444'100.00
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 10 février 2025 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 18 mars 2025.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire :  Janick Lenoir



Délégué municipal :

- *M. Thierry Gerber, municipal*